

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS70/14
20 juillet 2000

(00-3056)

Original: anglais

CANADA – MESURES VISANT L'EXPORTATION DES AÉRONEFS CIVILS

Recours du Brésil à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 20 juillet 2000, adressée par M. Florentino Feliciano, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4.9 de l'*Accord sur les subventions et les mesures compensatoires*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Canada - Mesures visant l'exportation des aéronefs civils*, Recours du Brésil à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, WT/DS70/AB/RW. Ce rapport sera distribué demain, 21 juillet 2000, aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'*Accord sur les subventions et les mesures compensatoires*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient moi-même en qualité de Président de la section et MM. James Bacchus et Claus-Dieter Ehlermann en qualité de membres.
